

L'hon. M. Pickersgill: L'Office a un bureau régional dans chaque province. Il a même plus d'un bureau dans la plupart des provinces.

M. Montgomery: Le ministre peut-il nous dire ce qui se fait à ces bureaux? S'occupent-ils de distribution, ou font-ils office d'agents?

L'hon. M. Pickersgill: Ce sont des bureaux de distribution de films.

M. Hansell: J'ai une question ou deux à poser à propos des films destinés à la télévision. Le ministre peut-il nous dire à quelle fin en particulier ces films sont produits? Je sais qu'on les destine à la télévision mais la Société Radio-Canada a évidemment sa propre division de production pour ses émissions de télévision. Je me demande s'il n'y a pas répétition de services, et je voudrais savoir où s'établit la ligne de démarcation entre les obligations de l'Office national du film et celles de la Société Radio-Canada pour ce qui est de la production de films pour le même service et aux mêmes fins.

Le ministre pourrait peut-être nous éclairer sur ce point. Peut-il nous dire également si les films destinés à la télévision sont mis sur le marché et si les postes indépendants peuvent en faire l'acquisition? Autrement dit, l'Office national du film produit-il des films que peuvent se procurer les postes indépendants de télévision?

Je profite de l'occasion pour poser une autre question de nature différente, afin de ne pas avoir à prendre la parole une deuxième fois. Le ministre nous a cité le chiffre des recettes obtenues par l'Office national du film sous forme de loyers et peut-être aussi de ventes de films. Je voudrais avoir plus de détails sur les relations qui existent entre les cinémas ordinaires du Canada et l'Office national du film. Partout au Canada, les cinémas passent à l'écran des productions de l'Office national du film. Ces films sont-ils vendus aux cinémas, ou leur sont-ils loués? Comment procède-t-on? S'il est possible de nous fournir des chiffres, le ministre peut-il nous dire quelles sont les recettes commerciales de l'Office national du film pour ce qui est des films utilisés partout au Canada par les cinémas?

L'hon. M. Pickersgill: D'abord, pour ce qui est de la dernière partie de la question de l'honorable député de MacLeod, j'ai déjà fourni la réponse. Je reconnais que j'ai présenté ces chiffres d'une façon qui n'était pas facile à suivre mais on n'aura aucune difficulté à trouver ce renseignement au hasard. Pour ce qui est de la question un peu plus difficile de la distinction à établir entre la production de films de télévision par Radio-

Canada et par l'Office national du film, la Société Radio-Canada a son propre service d'actualités filmées.

La société réalise aussi certains spectacles destinés à des émissions de Radio-Canada. On les filme parce qu'il est ainsi plus facile de téléviser les émissions. Je devrais vraiment m'abstenir de parler de cette question, car je ne m'y connais guère en ce qui a trait à Radio-Canada. N'ayant pas de téléviseur je ne saurais donc être juge en la matière. L'Office du film fournit les films que demande Radio-Canada. Autrement dit, nous sommes simplement des fournisseurs, comme pourrait l'être n'importe qui. Les intéressés étudient ces questions entre eux. Radio-Canada utilise les documentaires ou autres films de ce genre dont le Parlement lui confie la réalisation; mais il est évident que la société est libre de refuser les films dont elle ne veut pas. Rien ne lui est imposé.

Dans quelle mesure les postes indépendants utilisent-ils ces films? Je ne crois pas que la question se soit posée. Le député sait qu'en vertu du régime actuel, il n'y a pas de double emploi de postes émetteurs, et les postes indépendants transmettent la plupart des émissions de Radio-Canada. Je ne crois pas qu'aucun poste indépendant ne se soit adressé à nous. On me dit que je ne suis pas tout à fait à date à ce propos et que certains postes un peu partout au pays, sont inscrits à nos bureaux régionaux de distribution en vue d'obtenir plus que ce qui est fourni par le réseau de Radio-Canada. J' imagine qu'ils payent pour ce service. Je l'espère du moins.

M. Hansell: Afin de préciser un peu la question des revenus provenant de la location de films aux cinémas, je voulais savoir si ces revenus sont suffisants pour apporter quelques bénéfices à l'ONF, ou pouvons-nous dire qu'en fait nous subventionnons indirectement la production de ces films qui passent dans les salles locales du pays? S'il en est ainsi, il me semblerait alors que nous subventionnons dans une certaine mesure l'industrie cinématographique.

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que ce raisonnement de l'honorable député pêche par la base. Nos films qui passent sur les écrans des salles ne nous rapportent sûrement aucun bénéfice. Nous avons pris des arrangements avec les exploitants afin d'obtenir tout ce que nous pouvions leur persuader de payer, et, on peut le présumer, ils ne paieront pas plus que ces films ne valent, selon eux, à titre d'attraction. En toute franchise, je doute que nos films contribuent appréciablement à la recette des cinémas. Si nous tenons à ce qu'ils soient projetés,